

Avis voté en plénière du 11 février 2015

Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Evoquer la situation des jeunes ultramarins vis-à-vis de l'emploi et de leur insertion professionnelle, c'est dénoncer une véritable catastrophe, à la fois humaine, sociale et économique.

La question soumise est double. C'est d'abord celle de l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins, mais c'est aussi celle de leur maintien dans l'emploi lorsque, par bonheur, ils sont parvenus à entrer dans ce monde professionnel où ils sont tout autant confrontés à des difficultés insurmontables.

D'aucuns croient souvent que l'accès à un premier emploi est lié, pour un jeune, à son niveau de formation. Or la réflexion menée au sein de la délégation à l'Outre-mer a montré, qu'en Outre-mer, en tout cas, ce n'est pas parce qu'un jeune a obtenu une qualification professionnelle qu'il est assuré d'avoir un emploi. En Outre-Mer, le tissu économique est faible, les entreprises sont de tailles réduites, l'économie stagne, les marchés sont étroits et la mobilité souvent impossible. Voilà autant d'obstacles qui se dressent sur la route d'un jeune demandeur d'emploi, même lorsqu'il est diplômé. Cela explique sans doute l'échec de nombreux dispositifs coûteux, mis en place par les pouvoirs publics. Les actions à mener pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins doivent donc s'inscrire dans la définition d'une politique plus globale et plus ambitieuse de l'économie en Outre-mer.

Ensuite, pour améliorer l'insertion professionnelle de ces jeunes, il faut s'interroger sur les actions à mener afin de maintenir dans l'emploi ceux qui auront pu y accéder malgré les difficultés évoquées précédemment. Même à 25 ou 26 ans, un jeune qui intègre une entreprise a besoin d'un accompagnement solide tant au niveau personnel et familial que sur le plan professionnel. Des mesures doivent être prises à l'intérieur de l'entreprise pour l'accueillir, l'encadrer, lui permettre de découvrir la culture de cette entreprise avant qu'il n'atteigne sa pleine efficacité. Parfois, il est mis fin de manière précoce à une période d'essai ou à un contrat parce que rien n'a été fait pour permettre une intégration véritable du jeune arrivant dans l'entreprise.

L'avis propose des pistes pertinentes et souvent simples à mettre en œuvre. Il est impératif que, pour une fois peut-être, ces propositions fassent l'objet d'un examen attentif par ceux qui ont le pouvoir de décision et par le Gouvernement dans son ensemble. Au cours de cette mandature, la délégation à l'Outre-Mer a essayé à de multiples reprises de sonner l'alarme, voire le tocsin. Cette situation est explosive ! Le groupe de l'Outre-Mer pense que cet avis peut être le point de départ d'une action d'envergure en direction des jeunes ultramarins qui ne demandent qu'à prendre toute leur part dans le développement économique de leurs territoires respectifs.

C'est pourquoi le groupe l'a voté.